

HONORAIRES DE NEGOCIATION VENTE D'IMMEUBLES

Tarifs au 1^{er} Janvier 2017.
T.V.A incluse au taux actuellement en vigueur de 20%

- De 0 €uros à 39 999 €uros = 10%
- De 40 000 €uros à 54 999 € = 9%
- De 55 000 €uros à 79 999 €uros = 8%
- De 80 000 €uros à 105 000 €uros = 7%

Pour la tranche supérieure à 105 000 €uros le pourcentage appliqué sur la différence est de 5%.